

DEC120636DR20

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7329 (ancien numéro d'UMR : 6526), intitulée Géosciences Azur, dont le directeur est Emmanuel TRIC ;

DECIDE : **à compter du 01 janvier 2012**

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine BERTETIC, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC, délégation est donnée à Mme Reine SAIGHI, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC et de Mme Reine SAIGHI, délégation est donnée à M. Jean-Xavier DESSA, chef d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC, de Mme Reine SAIGHI et de M. Jean-Xavier DESSA, délégation est donnée

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

à M. Pierre EXERTIER, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BERTETIC, de Mme Reine SAIGHI, de M. Jean-Xavier DESSA, de M. Pierre EXERTIER délégation est donnée à M. Yann ROLLAND, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/02/2012

Le directeur d'unité